Section Bac	Assurances		
Nom de l'UE	Assurance accidents de travail		
Nom du professeur	C. Delguste		
Niveau	1	Unité déterminante	Non
Nombre de périodes	30	Pré requis pour	Néant
Langue de cours	Français	Crédits ECTS	2

Objectif du cours

- Connaître la loi du 10.04.1971 sur les accidents du travail et suivre son évolution législative
- Distinguer l'accident survenu sur le chemin du travail et l'accident survenu sur le lieu du travail;
- Maîtriser les principes de réparation des dommages

Contenu du cours

- L'historique
- Les personnes concernées
- La notion d'accident du travail et du chemin du travail
- Les preuves et les présomptions
- Le calcul de la rémunération de base
- La réparation d'un accident du travail
- L'accident du travail et la responsabilité civile
- L'assurance accidents du travail et l'assurance maladie-invalidité
- Le Fonds des accidents de travail
- L'usager faible et les accidents du travail
- La faute intentionnelle
- La déclaration d'un accident du travail
- Le contrat d'assurance et la tarification
- La prévention des accidents de travail

Méthodologie

- Cours magistral pour les principes de base
- Interactivité nécessaire pour les exercices et applications

- Les étudiants analysent des cas de jurisprudence et les exposent en classe

Supports

- Syllabi + slides
- La loi du 10.04.1971 et ses modifications
- Analyse de jurisprudence

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

face à des situations issues de la vie professionnelle relevant du domaine de l'assurance accidents du travail, dans le respect de la législation et des conditions du contrat en application, en disposant des textes législatifs ou réglementaires y afférents,

- d'analyser la situation;
- de mener à bien la gestion d'un sinistre en justifiant les choix opérés.

Evaluation

Ecrit, en session

Pondération

Evaluation de 1ere session	Evaluation de 2de session
100%	100%